

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 23 MAI 2022**

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai, à dix-neuf heures,
Présents : 58 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés : 9 salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après
Pouvoirs : 10 convocation légale sous la Présidence de Madame Céline
Votants : 68 CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC.

Pouvoirs :

M. Gilles BIGOT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Bernard COUDY
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
M. Jean-Marie MEZANGE donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Marine NEGRE donne pourvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. René PELISSIER donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 31 mai 2022 et que la convocation avait été faite le 17 mai 2022.

Madame le Président déclare la séance ouverte à 19h15.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE

✚ **PROCEDE** au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 23 mai 2022 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

POUR : 68 VOIX

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

✚ **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2022.

POUR : 68 VOIX

EQUIPEMENT TENNISTIQUE (COUVERT ET EXTERIEURS) – RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DE MAITRISE D'OEUVRE ET DE SERVICES

✚ **DECIDE DE RESILIER** la convention de groupement de commandes conclue avec la Ville de Saint-Flour en date du 8 octobre 2019 concernant les marchés de maîtrise d'œuvre et de services relatifs aux études préalables pour la construction d'un centre de tennis couvert et de courts extérieurs à Saint-Flour.

POUR : 60 voix

CONTRE : 1 voix (M. Gilles BIGOT par pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE)

ABSTENTIONS : 6 voix (M. Joël BRUN, M. Bernard COUDY, M. Philippe DE LAROCHE, MME Olivia GUEROULT par pouvoir à M. Bernard COUDY, M. Jean-Paul RESCHE, M. Pierre SEGUIS)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (MME Marina BESSE)

EQUIPEMENT TENNISTIQUE (COUVERT ET EXTERIEURS) – ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE

✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Ville de Saint-Flour telle qu'annexée à la délibération ;

✚ **DONNE DELEGATION** à Madame le Président de Saint-Flour Communauté pour y apporter toute modification utile et la signer au nom de la communauté de communes.

POUR : 61 voix

CONTRE : 1 voix (M. Gilles BIGOT par pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE)

ABSTENTIONS : 6 voix (M. Joël BRUN, M. Bernard COUDY, M. Philippe DE LAROCHE, MME Olivia GUEROULT par pouvoir à M. Bernard COUDY, M. Jean-Paul RESCHE, M. Pierre SEGUIS)

EQUIPEMENT TENNISTIQUE (COUVERT ET EXTERIEURS) – ACCORD DE PRINCIPE POUR LA CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

✚ **DONNE** son accord de principe à la location en l'état des terrains situés à Pré Charreyre à Saint-Flour en faveur de la commune de Saint-Flour par bail emphytéotique administratif, dans les conditions visées dans la délibération, pour une durée de 50 ans ;

✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document nécessaire à la préparation du BEA à intervenir entre les parties, en l'étude BESSE SABATIER.

POUR : 61 voix

CONTRE : 1 voix (M. Gilles BIGOT par pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE)

ABSTENTIONS : 5 voix (M. Joël BRUN, M. Bernard COUDY, M. Philippe DE LAROCHE, MME Olivia GUEROULT par pouvoir à M. Bernard COUDY, M. Jean-Paul RESCHE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (MME Marina BESSE)

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DES PAYS DE SAINT FLOUR - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

✚ **APPROUVE** le budget primitif 2022 de l'Office de Tourisme des pays de Saint-Flour dans la limite des crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2022 de Saint-Flour Communauté concernant la participation à l'office de tourisme, et réajustée à hauteur de 380 000 €, taxe de séjour incluse ;

✚ **AUTORISE** Madame le Président à verser la participation à l'Office de Tourisme des pays de Saint-Flour à hauteur maximale de 380 000 €, taxe de séjour comprise, pour l'exercice 2022.

POUR : 67 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DES PAYS DE SAINT FLOUR - ADOPTION DE L'ANNEXE OPERATIONNELLE 2022

✚ **ADOpte** l'annexe opérationnelle 2022 à la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 ;

✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer ladite annexe opérationnelle au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

POUR : 66 voix

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 voix (MME Jeanine RICHARD, M. Jean-Paul RESCHE)

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DES PAYS DE SAINT FLOUR – CLASSEMENT 1ERE CATEGORIE

- ✚ **SOLLICITE** le classement de l'Office de tourisme des pays de Saint-Flour en catégorie 1 auprès de Monsieur le Préfet du Cantal ;
- ✚ **DECIDE DE DEPOSER** le dossier de demande de classement constitué par l'Office de tourisme des pays de Saint-Flour ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à mener toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce classement.

POUR : 67 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

DOMAINE DE PRAT DE BOUC - CONVENTION DE GESTION ET D'EXPLOITATION AVEC HAUTES TERRES COMMUNAUTE ET LE SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'EST CANTALIEN

- ✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran-Prat de Bouc-Haute Planèze et de ses annexes à intervenir avec Hautes Terres Communauté et le SMDTEC tel qu'annexé à la délibération ;
- ✚ **DONNE DELEGATION** à Madame le Président de Saint-Flour Communauté pour y apporter toute modification utile et à la signer au nom de la communauté de communes ;

POUR : 66 voix

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 voix (M. Jérôme GRAS, M. Jean-Paul RESCHE)

20h15 : M. Olivier REVERSAT rejoint la séance

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE L'AUBRAC A PIERREFORT – DEFINITION DU NOUVEAU PERIMETRE

- ✚ **DONNE** un accord de principe à l'extension de la zone d'activités de l'Aubrac à Pierrefort sur le périmètre tel que défini sur le plan annexé à la délibération ;

POUR : 68 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE L'AUBRAC A PIERREFORT – BUDGET PRIMITIF 2022 - DECISION MODIFICATIVE

- ✚ **ADOpte** le projet de décision modificative budgétaire tel que précisé ci-dessous :

Budget annexe zone d'activités de l'Aubrac		
Imputation	Dépenses	Recettes
D c/6045 – Achats d'étude	+ 15 000 €	
R c/71 33 – stocks		+ 15 000 €
D c/3355 – stocks	+ 15 000 €	
R c/ 1641 – emprunt		+ 15 000 €

POUR : 68 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE L'AUBRAC A PIERREFORT – ACQUISITIONS FONCIERES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF AUVERGNE

- ✚ **DECIDE DE CONFIER** à l'Établissement Public Foncier SMAF Auvergne le portage foncier de la parcelle d'une emprise foncière d'environ 5.2 hectares, à prélever sur la parcelle cadastrée section A n°721 située sur la commune de Pierrefort, dont 2.8 hectares environ sont classés en zone AUy au PLU de Pierrefort, en vue de l'extension de la Zone d'activités ;
- ✚ **AUTORISE** l'Établissement Public Foncier SMAF Auvergne à acquérir à l'amiable ladite parcelle, en vue du projet d'extension de la Zone d'activités de l'Aubrac ;
- ✚ **AUTORISE** l'Établissement Public Foncier SMAF Auvergne à signer la convention de portage et, a posteriori, la convention de gardiennage visée aux conditions particulières, telles qu'annexées à la délibération ;

POUR : 68 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE L'AUBRAC A PIERREFORT – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

- ✚ **AUTORISE** l'EPF SMAF AUVERGNE, à défaut d'acquisitions foncières à l'amiable, à solliciter de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de la parcelle d'une

emprise d'environ 5.2 ha, à prélever sur la parcelle cadastrée section A n°721 sur la commune de Pierrefort, dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités de l'Aubrac correspondant à l'ensemble des opérations d'aménagements prévues à l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme ;

- ✚ **DECIDE DE DEMANDER** à Monsieur le Préfet, de soumettre rapidement le projet à une enquête conjointe d'Utilité Publique et Parcellaire ;
- ✚ **MANDATE** l'EPF SMAF Auvergne pour mener ladite procédure jusqu'à terme autant du point de vue administratif que judiciaire ;
- ✚ **AUTORISE** l'EPF SMAF AUVERGNE à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 68 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES D'INTERET REGIONAL DU ROZIER COREN – PHASE 2 : COMMERCIALISATION LOT 13

- ✚ **DECIDE DE CEDER** le lot N°13 à la SCI MJ, ou au profit de toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à son droit, sur le parc d'activités régional du Rozier-Coren – phase 2 au prix de 15 € HT/m² ;
- ✚ **DIT** que la surface du lot sera définitivement fixée après bornage par un géomètre expert et que le prix de cession sera ajusté en conséquence ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer l'acte notarié constatant cette cession et toutes pièces nécessaires à leur aboutissement.

POUR : 69 voix

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DES MONTS DE LA MARGERIDE – PERSPECTIVES PARTENARIALES RENOUVELEES

- ✚ **DECIDE DE SOLLICITER** le retrait de Saint-Flour Communauté du Syndicat Mixte Interdépartemental des Monts de la Margeride, conformément à l'article L. 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✚ **DECIDE DE NOTIFIER** au syndicat mixte ainsi qu'à ses membres la délibération de Saint-Flour Communauté, incluant le rapport d'incidence suivant faisant mention de :
 - Aucune incidence et aucun impact sur les dépenses de personnel, les flux financiers croisés et les dépenses liées aux emprunts ;
 - Aucune incidence et aucun impact potentiels sur les recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des participations de Saint-Flour Communauté pour les années 2014 à 2022, que celle-ci s'engage à honorer ;
 - Aucun impact estimé sur les dotations, la fiscalité, les fonds de péréquation et l'emprunt ;
 - Aucun impact sur l'actif et le passif du Syndicat Mixte, qui ne versera aucune contrepartie en faveur de Saint-Flour Communauté ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 68 voix

ABSTENTION : 1 voix (M. Gilles BIGOT par pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE)

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE SAINT-FOUR - ADOPTION DE LA CONVENTION ET DE L'ANNEXE FINANCIERE N°1 POUR L'ANNEE 2022

- ✚ **ADOpte** le projet de convention d'objectifs et de partenariat 2022-2024 à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Flour tel qu'annexé à la délibération ;
- ✚ **ADOpte** le projet d'annexe financière n°1 à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le CCAS de la Ville de Saint-Flour, pour l'année 2022 tel qu'annexé à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer lesdites conventions, avenants et annexes financières et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

POUR : 68 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (MME Marina BESSE)

20h39 : Monsieur Marc POUQUET, détenteur du pouvoir de Monsieur Adrien LAMAT quitte la séance et ne prend pas part au vote

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE FIXANT LES OBJECTIFS DE PRESTATIONS AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (OMJS) DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR - ADOPTION DE L'ANNEXE FINANCIERE N°2 POUR L'ANNEE 2022

- ✚ **ADOpte** le projet d'annexe financière n°2 à intervenir entre Saint-Flour Communauté et l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Saint-Flour pour l'année 2022 ;
- ✚ **Autorise** Madame le Président à signer ladite convention et l'annexe financière n°2 s'y tenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire ;
- ✚ **Attribue** une participation annuelle, pour 2022, d'un montant maximal de 74 200 euros à l'OMJS de Saint-Flour.

POUR : 67 voix

20h42 : Monsieur Marc POUGNET, détenteur du pouvoir de Monsieur Adrien LAMAT, reprend place en séance.

ANIMATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2022-2023 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES - FIXATION DES TARIFS D'INTERVENTION

- ✚ **Approuve** l'intervention d'agents communautaires sous convention de prestations de services rémunérées dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires 2022-2023 et ce dans la limite de leur disponibilité et de la compatibilité de leurs missions ;
- ✚ **Approuve** la convention à intervenir entre les parties, annexée à la délibération ;
- ✚ **Fixe** le tarif d'intervention des agents communautaires à compter de l'année scolaire 2022-2023 à 26,50 € par heure d'animation auxquels s'ajouteront les frais de déplacement fixés à 0,27 € par kilomètre, à l'exception des prestations du service Natura 2000 / Contrat territorial (animation et déplacement) qui seront gratuites, puisque ce service bénéficie de financements de l'Union européenne.

POUR : 69 voix

AIDE AU TRANSPORT DANS LE CADRE DES ACTIVITES SCOLAIRES – APPROBATION DU DISPOSITIF 2022-2023

- ✚ **Approuve** pour l'année scolaire 2022-2023 le renouvellement du dispositif d'aide au transport dans le cadre des activités scolaires au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire de Saint-Flour Communauté, par l'intermédiaire des APE ou des communes, et de poursuivre l'extension de son bénéfice à l'école de Rageade ;
- ✚ **Renouvelle et Approuve** les modalités financières et administratives de ce dispositif telles que décrites dans la délibération ;
- ✚ **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

POUR : 69 voix

20h54 : M. Frédéric DELCROS et M. Eric GOMESSE quittent la séance

PLAN AVENIR MONTAGNE – CANDIDATURE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS « AVENIR MONTAGNES MOBILITES »

- ✚ **Approuve** le principe d'une candidature de Saint-Flour Communauté au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Plan Avenir Montagne – Avenir Montagnes Mobilités » seule ou bien conjointe avec le Parc Naturel Régional de l'Aubrac ;
- ✚ **Autorise** Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 66 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

20h57 : M. Frédéric DELCROS et M. Eric GOMESSE reprennent place en séance.

REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU CENTRE AQUALUDIQUE – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

- ✚ **Approuve** les avenants concernant les travaux de réaménagement des extérieurs du centre aqualudique, en plus et moins-values aux lots n°1, n°2, n°5, n°7 et n°8 avec les entreprises désignées dans la délibérations et aux montants visés ;
- ✚ **Autorise** Madame le Président à signer lesdits avenants.

POUR : 65 voix

ABSTENTIONS : 3 voix (M. Gilles BIGOT par pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE, M. Joël BRUN, M. Philippe DE LAROCHE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

REAMENAGEMENT DES ESPACES FORME ET BIEN ETRE DU CENTRE AQUALUDIQUE – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

✚ **APPROUVE** les avenants concernant les travaux de réaménagement des espaces formes et bien être du centre aqualudique, en plus et moins-values aux lots n°1, n°2, n°4, et n°8 avec les entreprises désignées dans la délibération et aux montants visés ;

✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer lesdits avenants.

POUR : 64 voix

ABSTENTIONS : 3 voix (M. Gilles BIGOT par pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE, M. Joël BRUN, M. Philippe DE LAROCHE)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 voix (MME Nicole BATIFOL, M. Jean-Paul RESCHE)

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

✚ **APPROUVE** le principe de la délégation de service public sous forme de régie intéressée ;

✚ **AUTORISE** Madame le Président à engager la procédure de délégation de service public, le conseil communautaire étant appelé à délibérer à l'issue de la procédure pour désigner le titulaire du contrat (Article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales).

POUR : 68 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

21h25 : Monsieur Philippe DELORT, détenteur du pouvoir de Monsieur Eric BOULDOIRES, quitte la séance

MARCHE DE FOURNITURE DU COMBUSTIBLE BOIS – AVENANT AU MARCHE DE FOURNITURE MODIFIANT LA CLAUSE DE REVISION DES PRIX

✚ **APPROUVE** l'avenant n°1 concernant la modification de la clause de révision des prix de l'annexe 4 du contrat de fourniture bois signé avec l'entreprise Avenir Bois Energie – 15100 Saint-Flour ;

✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer ledit avenant et à mettre en œuvre cette nouvelle clause.

POUR : 65 voix

ABSTENTIONS : 2 voix (MME Ghislaine DELRIEU, MME Nathalie LESTEVEN)

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME - AVENANT N°3 A LA CONVENTION AVEC HAUTES TERRES COMMUNAUTE

✚ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°3 à la convention de prestations de services entre Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, reportant le terme de cette convention au 31 décembre 2023 ;

✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer ledit avenant au nom de Saint-Flour Communauté, d'engager les dépenses afférentes et d'émettre les titres de recettes à destination de Hautes Terres Communauté.

POUR : 67 voix

21h33 : Monsieur Philippe DELORT, détenteur du pouvoir de Monsieur Eric BOULDOIRES, reprend place en séance.

PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANDELAT – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

✚ **APPROUVE** la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme d'Andelat ;

✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 67 voix

ABSTENTION : 1 voix (MME Nathalie LESTEVEN)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

RESEAUX DE CHALEUR BOIS DE SAINT-FOUR COMMUNAUTE - REFUS DE CLASSEMENT

✚ **DECIDE** de ne pas classer les réseaux de chaleur de Saint-Flour Communauté compte tenu des raisons techniques et économiques exposées dans la délibération ;

✚ **DECIDE D'EN INFORMER** les collectivités en charge des instructions d'urbanisme.

POUR : 68 voix

Contre : 1 voix (MME Nathalie LESTEVEN)

21h51 : Madame Marina BESSE quitte la séance

RESEAUX DE CHALEUR BOIS DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - ADOPTION DE L'AVENANT N°2 A LA POLICE D'ABONNEMENT AU RESEAU DE CHALEUR DE BESSERETTE AVEC CANTAL HABITAT

- ✚ **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la police d'abonnement au réseau de chaleur de Besserette à intervenir avec Cantal Habitat ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer ledit avenant ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

POUR : 64 voix

ABSTENTION : 1 voix (MME Nathalie LESTEVEN)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 voix (M. Frédéric DELCROS, M. Éric BOULDOIRES par pouvoir à M. Philippe DELORT, M. Philippe DELORT)

22h00 : Madame Marina BESSE reprend place en séance.

22h10 : Monsieur Eric GOMESSE et Monsieur Gérard MOULIADE quittent la séance.

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET DECHETTERIES - ADOPTION DU REGLEMENT DE SERVICE

- ✚ **APPROUVE** le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés annexé à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à notifier ce règlement aux Maires des communes membres et aux usagers concernés par la mise en œuvre du seuil d'assimilation fixé dans la sixième partie relative à la collecte des professionnels ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 65 voix

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 voix (M. Marcel CHASTANG, M. Jean-Luc PERRIN)

22h20 : Monsieur Gérard MOULIADE reprend place en séance

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET DECHETTERIES - CONDITIONS D'EXONERATION DE LA TEOM

- ✚ **APPROUVE** le principe de ne pas accorder d'exonération de TEOM autres que celles fondées sur les dispositions de l'article 1521 du Code général des impôts ;
- ✚ **DECIDE DE NOTIFIER** cette décision aux services préfectoraux et à la Direction Départementale des Finances Publiques ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 68 voix

22h22 Monsieur Eric GOMESSE reprend place en séance

ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

- ✚ **APPROUVE** les modifications proposées de l'organisation du temps de travail des agents du service de collecte des déchets ménagers ;
- ✚ **DIT** que la délibération n°2019-302 en date du 20 juin 2019 est modifiée en conséquence ;
- ✚ **APPROUVE** les modifications proposées du protocole d'organisation du temps de travail des services de Saint-Flour Communauté ;
- ✚ **APPROUVE** le protocole d'organisation du temps de travail de Saint-Flour Communauté modifié en conséquence, dans sa version consolidée annexée à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer le protocole d'organisation du temps de travail des services de Saint-Flour Communauté.

POUR : 65 voix

ABSTENTIONS : 3 voix (M. Marcel CHASTANG, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude PRIVAT)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC CITEO - APPROBATION DES PLANS D' ACTIONS 2022

- ✚ **APPROUVE** les plans d'actions 2022 du contrat d'objectifs CITEO- barème F porté par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, dans le cadre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 68 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

TAXE DE SÉJOUR - ADOPTION DES TARIFS 2023

- ✚ **APPROUVE** la tarification de la taxe de séjour telle qu'annexée à la délibération ;
- ✚ **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

POUR : 68 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

CESSION DE TERRAIN A LA VILLE DE SAINT-FLOUR - RUE DU CEZALLIER

- ✚ **APPROUVE** la cession d'une surface d'environ 794 m², au profit de la Ville de Saint-Flour, en cours de bornage et incluse dans la parcelle n°AL 849 appartenant à Saint-Flour Communauté, à l'Euro symbolique (cette parcelle provenant elle-même de la division de la parcelle n°AL 795 en cours d'enregistrement au cadastre), conformément au plan annexé à la délibération ;
- ✚ **DECIDE** qu'en contrepartie de cette cession à l'Euro symbolique, la Ville de Saint-Flour mettra à disposition de Saint-Flour Communauté cet espace pour les besoins des ALSH pendant les vacances scolaires ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer l'acte notarié et les pièces administratives nécessaires correspondantes à intervenir avec la Ville de Saint-Flour en l'étude de Me BESSE-SABATIER, l'acquéreur prenant en charge les frais d'acte ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 67 voix

ABSTENTION : 1 voix (MME Nathalie LESTEVEN)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

FONDS DE CONCOURS DU SYNDICAT MIXTE GARABIT GRANDVAL - EXPOSITION A GARABIT - POLE PATRIMOINE

- ✚ **SOLLICITE** du Syndicat Mixte Garabit Grandval l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge de Saint-Flour Communauté, dans le cadre de la création de l'exposition en plein air à Garabit ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 68 voix

ABSTENTION : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

ASSOCIATION « VÉLO & TERRITOIRES » - ADHÉSION DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

- ✚ **DECIDE D'ADHERER** à l'association « Vélo & Territoires » à compter de 2022, pour un montant annuel forfaitaire de 500 € auquel s'ajoute une somme de 0,005 centime par habitant ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche ;
- ✚ **DESIGNE** M. Marc POUGNET, délégué titulaire et M. Pierre CHASSANG, son suppléant.

POUR : 68 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

22h50 : Mesdames Nicole BATIFOL, Sophie BENEZIT (détentrice des pouvoirs de Messieurs Jean-Marie MEZANGE et Louis PECHAUD) et Céline CHARRIAUD, ainsi que Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU quittent la séance et ne prennent pas part au vote.

M. Christophe VIDAL préside la séance.

S.A.E.M. THERMALE DE CHAUDES-AIGUES - CALEDEN - APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIE

- ✚ **CONSENT** le renouvellement de l'apport en compte courant d'associé d'un montant de de 25 000 € existant en faveur de la S.A.E.M. thermale de Chaudes-Aigues afin de consolider les capitaux propres de la S.A.E.M., jusqu'au 26 février 2023 ;
- ✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention d'apport en compte courant d'associé annexé à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer ladite convention d'apport en compte courant d'associé ;

POUR : 61 voix

Contre : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

Abstention : 1 voix (M. Eric GOMESSE)

22h55 : Mesdames Nicole BATIFOL, Sophie BENEZIT (détentrice des pouvoirs de Messieurs Jean-Marie MEZANGE et Louis PECHAUD) et Céline CHARRIAUD, ainsi que Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU reprennent place en séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- ✚ **ADOPTE** les créations et suppressions de postes telles que précisées dans la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers et de procéder à ces recrutements.
- ✚ **DECIDE DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

POUR : 68 voix

ABSTENTION : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

ECOMUSEE DE MARGERIDE – POSTE DE CHARGE DE MISSION PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL - TRANSFORMATION DE CDD EN CDI

- ✚ **DECIDE DE TRANSFORMER** le Contrat à Durée Déterminée de la chargée de mission du Projet scientifique et culturel (PSC) de l'Ecomusée à échoir au 30 juin 2022, en Contrat de Travail à Durée Indéterminée (CDI) à compter du 1^{er} juillet 2022, conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019, portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale et à la loi du 26 juillet 2005 portant transposition du droit communautaire à la Fonction Publique, la clause relative à la rémunération étant identique à celle du CDD, c'est-à-dire fixée sur le grade d'Attaché de Conservation Territoriale, indice brut 441, Indice majoré 388 ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers ;
- ✚ **DECIDE DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

POUR : 68 voix

ABSTENTION : 1 voix (M. Jean-Paul RESCHE)

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL - PARITARISME

- ✚ **MAINTIENT** le nombre de représentants titulaires du personnel amenés à siéger au Comité social territorial à hauteur de cinq (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- ✚ **CONFIRME** le maintien du paritarisme numérique au sein du Comité social territorial en fixant un nombre de représentants de l'Établissement public égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- ✚ **DECIDE** que le collège employeur a voix délibérative.

POUR : 67 voix

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 voix (MME Annick MALLET, M. Jean-Paul RESCHE)

DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

PREND CONNAISSANCE des décisions prises par Madame le Président en application des délibérations du Conseil Communautaire N°2020-136 du 30 juillet 2020, et N°2020-273 du 13 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

A Saint-Flour, le 31 mai 2022

Affiché le 31 mai 2022

La Présidente

Le secrétaire de séance,

Céline CHARRIAUD

Loïc POUDEROUX

